

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**  
**COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE**  
**INSTITUT NATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET DE CRIMINOLOGIE**

**MISE EN DEMEURE N°01**

Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles du marché n° 168/031 du 02/05/2023, relatif à «l'Acquisition des équipements des laboratoires criminalistique d'examen des documents, de toxicologie et d'ingénierie de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie de la Gendarmerie Nationale et ses annexes », conclu avec la société Algérienne **SARL UMIR**, dont le siège social est «rue Hassan N°04 Local N°02 Bir El Djir – Oran», cette dernière est mise en demeure pour la première fois afin de livrer le reste des items objet du marché.

A cet effet, la société Algérienne **SARL UMIR** est tenue de remédier à ce problème et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux et bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P).

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.